Le **regroupement pédagogique de Beaulieu - Têche** comprend deux écoles :

- **Une école à Beaulieu "Le Petit Prince"** avec une classe de PS/MS/GS et une classe de GS/CP.

Adresse : 28, CHEMIN DE L'ÉCOLE 38470 BEAULIEU - Contat : **04 76 36 69 43** - mail : **ce.0380179N@ac-grenoble.fr**

Équipe éducative : Madame COTTE, les lundis, jeudis et vendredis, Madame BILLON PIERRON Amélie, les mardis (directrice, classe CP/CE1), Madame Cathy GUICHARD (directrice, classe PS/MS/GS), Madame Véronique GERBERT-GENTHON (ATSEM), Madame Karène GENIN (ATSEM), Madame Judith FERREIRA (ATSEM), Madame Josaine RAVIER (ATSEM), Isabelle CHUECOS (cantinière).

- **Une école à Têche "Les Crécerelles"** avec une classe de CE1/CE2 et une classe de CM1/CM2.

Adresse : 585 RUE DU BOURG 38470 TÊCHE - Contact : **04 76 36 72 82** - mail : **ce.0381306N@ac-grenoble.fr**

Équipe éducative : Madame Fabienne GIRARD (directrice, classe CM1/CM2), Mme Mme Aurélie PATEL (classe CE1/CE2)

Informations pratiques

Horaires :

- **École de Beaulieu**

8h45 - 11h45

13h15 - 16h30

- **École de Têche :**

8h45 - 11h55

13h25 - 16h15

Les élèves sont admis 10 minutes avant l'heure de classe.

Règlement intérieur du RPI 2025-2026

Règlement départemental

Inscriptions :

Vous devrez vous rendre en mairie avec les documents ci-joints :

- Extrait d'acte de naissance de votre enfant
- Livret de famille
- Justificatif de domicile datant de moins de 3 mois
- Le carnet de santé *
- Le certificat de radiation, si votre enfant était déjà inscrit dans un autre établissement.

Une fois votre inscription faite en mairie, celle-ci vous délivrera un certificat d'inscription. La directrice de l'école vous fixera un RDV et vous fera une visite de l'école.

*** le point sur les vaccins obligatoires :**

Pour inscrire votre enfant en collectivité (crèche, garderie, école…), il doit être vacciné.

1. Si votre enfant est **né avant 2018**, les 3 vaccins obligatoires :

- la diphtérie
- tétanos
- poliomyélite

1. S'il est né **à partir de 2018**, 8 vaccins supplémentaires sont obligatoires :

- Diphtérie, tétanos et poliomyélite (DTP)
- Coqueluche
- Infections invasives à Haemophilus influenzae de type B
- Hépatite B
- Infections invasives à pneumocoque
- Méningocoque de sérogroupe A, B, C, W et Y
- Rougeole, oreillons et rubéole.

Compte-rendu Conseil d'École

Conseil d'école du 2 juin 2026

Conseil d'école du 10 mars 2026

Conseil d'école du 6 novembre 2025

Conseil d'École du 13 juin 2025

Conseil d'École du 14 février 2025

Conseil d'École du 7 novembre 2024